

Procès-verbal de la quarante-sixième (46^e) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le jeudi 25 juillet 2019, à 8 h, via la conférence téléphonique.

Procès-verbal adopté le 2019-10-01

(rédigé par M^{me} Isabelle Houde, adjointe à la direction)

Présences :

M. Marcel Dubois (président)
M. Michel Larrivée (vice-président)
M. Carol Fillion (secrétaire)
M^{me} Diane Archambault
D^r Christian Carrier
M. Michel Dostie
M^{me} Martine Lesieur
M. André Poirier
M. Érik Samson
M^{me} Lina Sévigny

Absences :

M. Richard Beauchamp
M^{me} Carol Chiasson
M^{me} Michèle Laroche
M. Carl Montpetit
M^{me} Catherine Parissier
M^{me} Chantal Plourde
M^{me} Karine St-Ours

Invités :

M^{me} Marta Acevedo
M. André Beaulieu
M^e Mélissa McMahan Mathieu
M. Sébastien Rhéaume

Puisque cette séance en est une à huis clos, aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

POINTS STATUTAIRES

CA-46-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Marcel Dubois, président, déclare la séance ouverte à 8 h 03.

Sur proposition de M. André Poirier, appuyée par M. Michel Larrivée, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-46-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

RÉSOLUTIONS EN BLOC

Les points CA-46-09. « Nomination de la directrice adjointe des services professionnels pour le RLS d'Arthabaska-et-de-l'Érable et Fortierville » et CA-46-11. « Adoption de modifications au permis d'exploitation du CIUSSS MCQ : modifications à deux installations de la mission Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation » ont été retirés temporairement de la présente section aux fins de discussion.

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée de M^{me} Martine Lesieur, le conseil d'administration adopte à l'unanimité tous les autres sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

CA-46-03. ACCEPTATION DES AVIS DE DÉMISSION DE MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

En vertu de la LSSSS, un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours. De plus, il est exigé que le conseil d'administration informe le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de ces départs.

Les avis de démission ont été, selon le cas, communiqués par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), par le directeur des services professionnels et de la pertinence clinique ou directement reçus à la Présidence-direction générale.

Résolution CA-2019-84

Acceptation des avis de démission de médecins, dentistes et pharmaciens

CONSIDÉRANT l'article 254 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux [ci-après « LSSSS »] prévoyant qu'un médecin ou un dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans l'établissement doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins soixante (60) jours;

CONSIDÉRANT l'article 256 de la LSSSS précisant que le conseil d'administration doit, tous les trois (3) mois, aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux [ci-après « MSSS »] de toute décision d'un médecin ou d'un dentiste de cesser d'exercer sa profession;

CONSIDÉRANT la présentation de l'avis de démission au prochain comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »] qui se tiendra le 27 août 2019;

CONSIDÉRANT que le président du comité exécutif du CMDP est avisé de la démission du Dr Dominique Fleury;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE de l'avis de démission, D'INFORMER le MSSS et de REMERCIER pour les services rendus au sein de l'établissement, le médecin suivant :

- **Dr Dominique Fleury**, chirurgien orthopédiste, membre actif du CMDP, RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable, dont l'avis de démission est daté du 26 juin 2019 et laquelle sera effective le 27 décembre 2019.

CA-46-04. NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

À la suite de l'annonce du départ de la titulaire en titre de ce poste, M^{me} Doris Johnston, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de M. Marcel Dubois, président du conseil d'administration, M. Michel Larrivée, vice-président du conseil d'administration, M. André Poirier, membre du conseil d'administration et président du comité de vigilance et de la qualité, ainsi que M. Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. La candidature de M^{me} Lucie Lafrenière est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 22 juillet 2019.

Résolution CA-2019-85

Nomination du commissaire aux plaintes et à la qualité des services

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Lucie Lafrenière;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Lafrenière;

CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration à l'effet de nommer M^{me} Lafrenière au poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Lucie Lafrenière à titre de commissaire aux plaintes et à la qualité des services; cette nomination est effective en date du 25 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Lafrenière en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M^{me} Lafrenière, soit le minimum de la classe salariale 21 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 21;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-05. NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

À la suite de l'annonce du départ de la titulaire en titre de ce poste, M^{me} Louise Lavigneur, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique. Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de MM. Carol Fillion, président-directeur général, Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et Jacques Fortin, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique et Lean au CIUSSS de la Montérégie-Centre. La candidature de M. Martin D'Amour est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 28 juin 2019.

Résolution CA-2019-86

Nomination du directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M. Martin D'Amour;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M. D'Amour;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M. D'Amour au poste de directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M. Martin D'Amour à titre de directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique; cette nomination est effective en date du 25 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M. D'Amour en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M. D'Amour, soit le minimum de la classe salariale 24 ou 110 % du salaire qu'il recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 24;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-06. NOMINATION DU DIRECTEUR DU PROGRAMME SOUTIEN À L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ÂGÉE

Actuellement, M^{me} Lucie Letendre assume les fonctions de directrice générale adjointe (DGA) des programmes de santé physique généraux et spécialisés ainsi que de directrice du programme soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA). À la suite de l'orientation ministérielle nous permettant de dégager les DGA de l'obligation d'assurer une direction sous leur responsabilité directe, la haute direction de l'établissement a procédé à une analyse. Considérant l'ampleur de notre direction SAPA ainsi que des enjeux cliniques et de ressources humaines auxquels nous faisons face, un poste de directeur du programme SAPA a été ajouté à la structure organisationnelle du CIUSSS MCQ. Ainsi, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directeur du programme SAPA.

Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de M^{me} Letendre, M^{me} Lyne Girard, DGA aux programmes sociaux et de réadaptation et directrice du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP), D^{re} Anne-Marie Grenier, directrice des services professionnels et de la pertinence clinique, M. Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M^{me} Natalie Rosebush, DGA des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés au MSSS. La candidature de M. Sébastien Rouleau est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 21 juin 2019.

Résolution CA-2019-87

Nomination du directeur du programme soutien à l'autonomie de la personne âgée

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, M^{me} Lucie Letendre assume la fonction de directrice générale adjointe des programmes de santé physique généraux et spécialisés ainsi que la fonction de directrice du programme soutien à l'autonomie de la personne âgée [ci-après « SAPA »];

CONSIDÉRANT l'orientation ministérielle nous permettant de dégager les directeurs généraux adjoints de l'obligation d'assurer une direction sous leur responsabilité directe;

CONSIDÉRANT qu'après analyse par l'établissement, un poste de directeur du programme SAPA a été ajouté à la structure organisationnelle du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M. Sébastien Rouleau;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M. Rouleau;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M. Rouleau au poste de directeur du programme SAPA;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M. Sébastien Rouleau à titre de directeur du programme SAPA; cette nomination est effective en date du 25 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M. Rouleau en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M. Rouleau, soit le minimum de la classe salariale 26 ou 110 % du salaire qu'il recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 26;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-07. NOMINATION À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE ET RESPONSABILITÉ POPULATIONNELLE : DIRECTION ADJOINTE EN SANTÉ PUBLIQUE ET RESPONSABILITÉ POPULATIONNELLE

À la suite de l'annonce du départ de la titulaire en titre, M^{me} Chantal Raymond, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directeur adjoint en santé publique et responsabilité populationnelle. Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de la D^{re} Marie Josée Godi, directrice de santé publique et responsabilité populationnelle, M^{me} Lyne Girard, DGA aux programmes sociaux et de réadaptation et directrice du programme DI-TSA-DP, ainsi que M. Mathieu Desjardins, directeur adjoint – Développement de l'organisation et du leadership. La candidature de M^{me} Mélanie Manseau est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 28 juin 2019.

Résolution CA-2019-88

Nomination à la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle : Direction adjointe en santé publique et responsabilité populationnelle

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Mélanie Manseau;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Manseau;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M^{me} Manseau au poste de directrice adjointe en santé publique et responsabilité populationnelle;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Mélanie Manseau à titre de directrice adjointe en santé publique et responsabilité populationnelle; cette nomination est effective en date du 25 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Manseau en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M^{me} Manseau, soit le minimum de la classe salariale 21 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 21;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-08. NOMINATION À LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS : DIRECTION ADJOINTE DU SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES EN SOINS INFIRMIERS ET D'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVENTION DES INFECTIONS

À la suite de la nomination de la titulaire en titre de ce poste, M^{me} Élise Leclair, au poste de directrice des soins infirmiers, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directeur adjoint au soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections. Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de M^{me} Lucie Letendre, DGA aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et SAPA, M^{me} Élise Leclair, directrice des soins infirmiers, et M. Louis Brunelle, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. La candidature de M^{me} Stéphanie Despins est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 16 juillet 2019.

Résolution CA-2019-89

Nomination à la Direction des soins infirmiers : Direction adjointe au soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Stéphanie Despins;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Despins;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M^{me} Despins au poste de directrice adjointe au soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Stéphanie Despins à titre de directrice adjointe au soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et de la prévention des infections; cette nomination est effective en date du 28 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Despins en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de M^{me} Despins, soit le minimum de la classe salariale 22 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 22;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-09. NOMINATION DE LA DIRECTRICE ADJOINTE DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RLS D'ARTHABASKA-ET-DE-L'ÉRABLE ET FORTIERVILLE

Suite au retrait du point de la section « Résolutions en bloc » aux fins de discussion et sur proposition du D^r Christian Carrier, appuyée par M^{me} Diane Archambault, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Dans le cadre du processus de sélection, la candidature de la D^{re} Marianne Lemay a été retenue. Sa candidature avait préalablement été présentée et adoptée par le conseil d'administration le 11 avril 2017 pour ce même poste. Cependant, pour diverses raisons personnelles, la D^{re} Lemay n'avait pas pu assumer ce rôle et était plutôt coordonnatrice médicale pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville. Considérant qu'une longue période s'est écoulée, nous souhaitons à nouveau présenter sa candidature afin qu'elle puisse, dès maintenant, agir à titre de DSP adjointe pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville.

Les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Comment peut-on soutenir davantage la D^{re} Lemay dans ses nouvelles fonctions de DSP adjointe? M^e Mélissa McMahon Mathieu, avocate à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, et M. Carol Fillion, président-directeur général, soutiennent que cette dernière s'est engagée avec beaucoup d'affirmation à assumer les fonctions et les responsabilités du poste.

Résolution CA-2019-90

Nomination de la directrice adjointe des services professionnels pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, la candidature de la D^{re} Marianne Lemay a été recommandée;

CONSIDÉRANT l'obtention de l'appui donné à cette recommandation par les doyens de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la candidature formulée par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par la D^{re} Lemay;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer la D^{re} Lemay au poste de directrice adjointe des services professionnels pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville;

CONSIDÉRANT la nomination de la D^{re} Lemay à titre de directrice adjointe des services professionnels pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville par le conseil d'administration de l'établissement le 11 avril 2017 (CA-2017-27);

CONSIDÉRANT qu'en raison de motifs personnels, la D^{re} Lemay n'a jamais assumé la fonction de directrice adjointe des services professionnels, mais plutôt le rôle de coordonnatrice médicale pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville depuis avril 2017;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de reconduire la nomination de la D^{re} Marianne Lemay à titre de directrice adjointe des services professionnels pour le RLS d'Arthabaska-et-de-L'Érable et Fortierville; cette nomination est effective en date du 25 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de la D^{re} Lemay, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de mandater la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques pour effectuer les démarches requises auprès du MSSS afin de fixer le salaire de la D^{re} Lemay;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-10. NOMINATION DU CHEF DU DÉPARTEMENT D'IMAGERIE MÉDICALE

À la suite de la démission du D^r Christian Arseneau à titre de chef du département d'imagerie médicale et au terme du processus de sélection, la candidature du D^r Frédéric Chapuis a été retenue. Une consultation auprès du chef de service et des adjoints locaux au chef de service du département d'imagerie médicale a été réalisée, de même qu'auprès des universités de Montréal et de Sherbrooke. La candidature du D^r Chapuis à titre de chef du département d'imagerie médicale a été appuyée par le comité exécutif du CMDP lors de la rencontre du 25 juin 2019.

Résolution CA-2019-91

Nomination du chef du département d'imagerie médicale

CONSIDÉRANT l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant la nomination des chefs de département par le conseil d'administration de l'établissement, après consultation des médecins, dentistes et pharmaciens, ainsi que de l'université à laquelle l'établissement est affilié selon les termes du contrat d'affiliation conclu conformément à l'article 110 de cette même loi;

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature du D^r Frédéric Chapuis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la candidature formulée par le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'obtention de l'appui donné à cette recommandation par les doyens de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un chef du département d'imagerie médicale;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer le Dr Frédéric Chapuis à titre de chef du département d'imagerie médicale; cette nomination est effective en date du 25 juillet 2019;
2. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-46-11. ADOPTION DE MODIFICATIONS AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CIUSSS MCQ : MODIFICATIONS À DEUX INSTALLATIONS DE LA MISSION CENTRE DE PROTECTION ET DE RÉADAPTATION POUR LES JEUNES ET LES MÈRES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

Suite au retrait du point de la section « Résolutions en bloc » aux fins de discussion et sur proposition de M^{me} Martine Lesieur, appuyée par M. Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

En vertu de l'application de l'article 444.1 de la LSSSS modifié par l'article 55 de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux, les établissements doivent, tous les deux ans, fournir au ministre de la Santé et des Services sociaux une déclaration attestant que les installations et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées à leur permis d'exploitation. Ainsi, le président-directeur général devra transmettre une première déclaration de conformité au plus tard le 1^{er} septembre 2019. Pour ce faire, quelques modifications au permis doivent être adoptées dans la mission Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation, dont le nombre de places.

Les membres du conseil d'administration sont invités à poser leurs questions ou, le cas échéant, à soumettre des modifications en vue de la prise de décision :

- Qu'est-ce qu'une désignation « flottante »? M^{me} Marta Acevedo, coordonnatrice des affaires juridiques, répond que c'est une ressource où sont placées ensemble, de façon temporaire, les clientèles en garde en milieu ouvert (jeunes hébergés selon une mixité de lois) et celles en garde en milieu fermé (jeunes contrevenants hébergés en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents).

Résolution CA-2019-92

Adoption de modifications au permis d'exploitation du CIUSSS MCQ : modifications à deux installations de la mission Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation

CONSIDÉRANT l'article 444 de la Loi sur la santé et les services sociaux qui prévoit que le titulaire du permis doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT une première déclaration de conformité du permis de l'établissement qui devra être signée par le président-directeur général au plus tard le 1^{er} septembre 2019;

CONSIDÉRANT quelques modifications à apporter au permis de deux installations dans la mission Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter les modifications suivantes aux deux installations ci-dessous :

Nom de l'installation	Unité	Permis actuel	Modification au permis
Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation Charles-Édouard-Bourgeois (à Trois-Rivières)	Unité de vie L'Accueil	12 places Sexe : masculin	13 places Sexe : mixte
Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation Edgar-Laforest (à Drummondville)	Unité de vie La Clairière	Désignation : Flottante Sexe : masculin	Désignation : Garde fermée Sexe : mixte
	Urgence sociale	Désignation : LSSSS/LPJ/LSJPA (garde ouverte) Sexe : mixte	Désignation : Flottante (garde ouverte) Sexe : mixte

2. de mandater le Service des affaires juridiques pour acheminer au ministère de la Santé et des Services sociaux une demande de modifications au permis d'exploitation de l'établissement pour cette installation.

CA-46-12. ADOPTION DE MODIFICATIONS AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CIUSSS MCQ : AJOUT DE DEUX MISSIONS POUR LE CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX SAINT-JOSEPH

Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation Unité de vie La Maisonnée (ajout temporaire)

Des travaux importants s'échelonneront de la fin août 2019 à la fin juin 2020 au Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation Charles-Édouard Bourgeois afin d'y construire une nouvelle unité. Durant cette période, six jeunes séjournant actuellement dans l'unité de vie La Maisonnée seront relocalisés temporairement au Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph où ils bénéficieront des mêmes services avec la même équipe d'intervenants, le tout dans un environnement sécuritaire. Cette relocalisation temporaire nécessite donc un ajout de mission au permis du Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph.

Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme Internat (ajout temporaire)

À la Direction du programme DI-TSA-DP, plusieurs usagers DI-TSA présentant un profil complexe avec troubles graves du comportement requièrent un milieu de vie sécuritaire et stable pour eux ainsi que pour la sécurité du personnel leur offrant les services. Dans cette optique, trois usagers sont transitoirement hébergés au Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph en attente d'un milieu adapté. À cet effet, un projet d'aménagement d'une maison appartenant au CIUSSS MCQ est à l'étude actuellement. Cette localisation temporaire nécessite également un ajout de mission au permis du Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph.

Lorsque les travaux seront complétés au Centre Charles-Édouard-Bourgeois et qu'un milieu de vie DI-TSA avec troubles graves du comportement sera aménagé, les usagers seront relocalisés et les permis devront alors être réajustés en conséquence par une résolution du conseil d'administration.

Résolution CA-2019-93

Adoption de modifications au permis d'exploitation du CIUSSS MCQ : ajout de deux missions pour le Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph

CONSIDÉRANT l'article 444 de la Loi sur la santé et les services sociaux qui prévoit que le titulaire du permis doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

CONSIDÉRANT la relocalisation temporaire de l'unité de vie La Maisonnée au Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph en raison des travaux effectués au Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation Charles-Édouard-Bourgeois;

CONSIDÉRANT la relocalisation temporaire de trois usagers en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme avec troubles graves du comportement dans cette même installation en attente de l'aménagement d'un milieu de vie adapté à cette clientèle;

CONSIDÉRANT que ces missions ne figurent pas au permis actuel de l'installation;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter l'ajout des deux missions suivantes pour le Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph :
 - Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes et les mères en difficulté d'adaptation – Unité de vie La Maisonnée (6 places),
 - Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme – Internat (3 places);
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour acheminer au ministère de la Santé et des Services sociaux une demande de modifications au permis d'exploitation de l'établissement pour cette installation.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

CA-46-13. ÉTAT DE SITUATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'URGENCE À L'HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA

Le projet d'agrandissement de l'urgence à l'Hôtel Dieu d'Arthabaska (HDA) est actuellement à la fin de l'étape du dossier d'opportunités. Cette étape a permis de préciser et d'adapter la portée du projet aux besoins actuels. À cette fin, une importante modification a été intégrée au projet, soit la reconstruction complète du bloc opératoire plutôt que les réaménagements mineurs prévus. Cette modification permet d'ainsi prévoir un projet davantage cohérent avec une qualité technique et fonctionnelle adéquate pour les plateaux spécialisés de HDA.

Suite à la présentation de M. Sébastien Rhéaume, coordonnateur planification immobilière et projet, et de M. André Beaulieu, directeur adjoint des services techniques, les administrateurs sont invités à faire part de leurs questions, de leurs remarques ou de leurs préoccupations :

- Est-ce que les liens fonctionnels avec le laboratoire de biologie médicale ont tous été analysés? M. Rhéaume avance qu'effectivement, tout a été regardé. M. Beaulieu prend tout de même la question en délibéré afin de s'en assurer et un suivi à ce sujet sera effectué auprès des membres du conseil d'administration ultérieurement.
- Qu'est-il prévu en lien avec les communications auprès du public? M. Rhéaume avance que la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques de l'établissement, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures, prépare une première communication adressée à la population pour l'automne 2019.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-46-14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Érik Samson, la séance est levée à 8 h 55.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

Original signé par

M. Marcel Dubois

Original signé par

M. Carol Fillion
Président-directeur général